www.cftc-covea-france.fr

Syndicat CFTCOVEA

ACTUALITES SOCIALES MAI 2021

COVEA : LE VERRE A MOITIE VIDE OU A MOITIE PLEIN ?

Les primes versées pour les résultats 2020 (avance de septembre + 3 versements de mai) ont subi une baisse de l'ordre de 17%. **Dans le contexte économique actuel, on a le droit de se réjouir d'un tel montant de primes, et c'est d'ailleurs l'accord signé en 2020 qui permet de limiter la chute de leurs montants.**

Mais, depuis le début de l'exercice 2021, **nous constatons que les augmentations de salaires ne sont pas suffisantes** alors que la masse salariale ne cesse de se réduire d'année en année. De nombreux salariés travaillent depuis plus d'un an avec leur matériel personnel (ordinateur et téléphone) sans aucune compensation financière pour pallier l'usure de ce dernier.

Nous déplorons également les pratiques de certaines directions, comme le fait d'inciter les collaborateurs à **ne pas accéder au chômage partiel pour garde d'enfant** ou encore **les indemnités de télétravail qui ont été plafonnées à 330€** par an là où Bercy fixe la limite à 550 euros et sans oublier que **rien n'est envisagé pour tous nos collègues du Réseau restés présents sur le terrain**.

Pour celles et ceux qui ont cumulé plusieurs de ces points noirs, notre entreprise rime avec manque de reconnaissance et d'Humanité… en cette période éprouvante !

Doit-on mettre cette situation sur le dos de la crise sanitaire ou cette crise n'est-elle qu'un prétexte pour diminuer les avantages des salariés ? Le redémarrage de l'économie se reflètera-t-il avantageusement dans la rémunération des salariés ?

Les réponses à ces questions seront les marqueurs permettant d'avoir, si l'entreprise le souhaite, des « salariés fiers et engagés ».

ABONDEMENTS

Placer ses primes c'est bénéficier d'un abondement total pouvant aller jusqu'à 2000€ bruts.
Vous vous pacsez ou vous vous mariez ? Vous pourrez débloquer votre PEG.
Vous achetez votre résidence principale, vous pouvez débloquer votre PEG et votre PERECOL.
Même pour ceux qui n'arrivent pas à épargner habituellement, certains évènements de la vie sont l'occasion de placer pour abonder et défiscaliser nos primes.

LA REGLE DE REMUNERATION DU 10ème DE CP

Vous avez été nombreux à nous demander le fonctionnement de ce complément de rémunération versé fin février. Notre fiche vous permet d'y voir plus clair.

ATTESTATIONS FISCALES

L'attestation fiscale a été mise à disposition dans LIFEBox depuis le 15 avril. Les indemnités de télétravail versées en 2020 sont exonérées d'impôts dans la limite de 550€ et sont donc exclues du net imposable. Les salariés n'ont pas de modification à réaliser à leur déclaration.

Nouveauté 2021 : Les récompenses liées aux challenges organisés par la DAV s'ajoutent à votre revenu imposable.

VACCINATION CHEZ COVEA

Depuis le 19 avril, les salariés de plus de 55 ans peuvent se faire vacciner via les Services de Santé au travail.

Intéressé ? Suivez la seringue :

RETRAITE PROGRESSIVE ET FORFAIT JOURS

Bien que boudée par de nombreux salariés, la retraite progressive est un moyen de passer à temps partiel dès 60 ans en maintenant un niveau élevé de rémunération.

A partir du 1er Janvier 2022, ce dispositif sera aussi accessible aux salariés en forfait jours.

Envie de ralentir le rythme avant la retraite ? N'hésitez pas à nous contacter pour comprendre les modalités de ce dispositif.

CONGE PATERNITE OU CO-PARENT RALLONGE

A partir du 1er Juillet 2021, le congé paternité passera de 11 à 25 jours calendaires.

C'est la date de naissance ou la date prévisionnelle de la naissance (si le terme était prévu après le 1er juillet mais que l'enfant nait avant, le père pourra bénéficier du nouveau congé paternité).

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

www.cftc-covea-france.fr

Syndicat CFTCOVEA

Partenaire de votre vie professionnelle